

La 13e rente, un billard à trois bandes

AVS Trois modèles, trois visions, un même casse-tête pour financer le supplément de retraite. Entre hausse de la TVA, solution mixte avec une augmentation des cotisations salariales, et recours aux réserves, le parlement peine à s'accorder. En toile de fond, un possible retour devant le peuple

TEXTES: ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Acceptée dans les urnes le 3 mars 2024, la 13e rente AVS est désormais acquise – mais sans financement.

Au Conseil fédéral et au Parlement de trancher la question centrale: qui paiera et comment? Sous la Coupole, les lignes de fracture sont nettes. Le Conseil national

et le Conseil des Etats défendent des modèles difficilement conciliables.

Le calendrier, lui, ne laisse guère de répit. La première rente sera versée en décembre, et plusieurs milliards – environ 4 à 5 milliards de francs – sont déjà inscrits au budget. Le choix est simple en apparence: augmenter les recettes ou puiser dans les réserves. Autre-

ment dit, payer maintenant ou plus tard. Reste une inconnue de taille: en cas de hausse de la TVA, le peuple aura le dernier mot.

Alors que le Conseil des Etats se penche une nouvelle fois sur le sujet aujourd'hui, trois propositions principales restent sur la table. En voici le détail, avec les positions de trois élus sur chaque option. ■

Financement par la seule TVA

La première proposition, portée par le Conseil fédéral et soutenue par une majorité du Conseil national, consiste à financer la 13e rente AVS exclusivement par une augmentation de la TVA. Concrètement, il s'agirait d'une hausse d'environ 0,7 point avec, dans la version adoptée par le Conseil national, un caractère potentiellement temporaire (jusqu'en 2030), assorti d'un mécanisme d'ajustement en fonction de la situation financière de l'AVS. Ces recettes supplémentaires permettront d'équilibrer les finances de l'AVS jusqu'en 2030.

Cette solution repose sur une logique de simplicité et de rapidité d'exécution. La TVA présente l'avantage d'être un instrument déjà en place, facile à adapter, et dont le rendement est immédiat. Elle permet également d'élargir l'assiette de financement à l'ensemble de la population, y compris les

retraités, ce qui est cohérent avec le fait que ces derniers bénéficient directement de la 13e rente.

Sur le plan politique, cette option s'inscrit dans une approche libérale privilégiant la stabilité du marché du travail. En évitant toute hausse des cotisations salariales, elle cherche à ne pas renchérir le coût du travail, ni peser sur la compétitivité des entreprises. Elle est donc soutenue principalement par les partis bourgeois.

Ses limites sont toutefois bien identifiées. La TVA est un impôt indirect, généralement considéré comme régressif, car il pèse proportionnellement davantage sur les ménages à bas revenus. En outre, une solution limitée dans le temps ne répond pas pleinement aux défis structurels du financement de l'AVS, notamment liés au vieillissement démographique. ■

Solution mixte (TVA et cotisations salariales)

La deuxième proposition, privilégiée par le Conseil des Etats, repose sur un financement combiné associant une hausse de la TVA et une augmentation des cotisations salariales. Les variantes discutées prévoient en général une répartition équilibrée de l'effort: une hausse des cotisations salariales située autour de 0,3 à 0,4 point et un complément via la TVA.

Cette approche vise explicitement un objectif de durabilité. En diversifiant les sources de financement, elle réduit la dépendance à un seul instrument fiscal et permet de mieux absorber les évolutions démographiques et économiques. Elle correspond à une logique de partage de l'effort entre les différentes composantes de la société: les actifs via les cotisations, et l'ensemble de la population via la consommation. Politiquement, cette solu-

tion incarne un compromis très helvétique. Elle est soutenue par les partis du centre et par une partie des forces politiques qui cherchent un équilibre entre équité sociale et viabilité économique. Elle répond également à une préoccupation de long terme en intégrant la 13e rente dans une perspective plus large de réforme de l'AVS. La solution votée par le Conseil des Etats rapporterait environ 4 milliards de francs par année, contre environ 2,6 milliards selon le projet du Conseil fédéral.

Ses inconvénients résident dans sa complexité et dans ses effets potentiels sur le marché du travail. L'augmentation des cotisations salariales peut être perçue comme un frein à l'emploi ou à la croissance des salaires. Elle nécessite en outre un consensus politique plus large, ce qui rend son adoption plus délicate. ■

Recours aux réserves de l'AVS

La troisième option consiste à financer la 13e rente en puisant dans les fonds de compensation de l'AVS, sans introduire immédiatement de nouvelles recettes. Cette solution est envisagée comme une mesure transitoire, dans l'attente d'une réforme plus globale du système, notamment dans le cadre du projet AVS 2030, qui devrait redéfinir les équilibres financiers à moyen et long terme.

Elle repose sur l'idée que le fonds AVS dispose encore d'une certaine marge de manœuvre, même si celle-ci est limitée et dépend de l'évolution démographique et économique. Le débat porte notamment sur le seuil minimal de ce fonds, traditionnellement fixé autour d'une année de dépenses, soit 100%, avec des propositions visant à tolérer une baisse temporaire jusqu'à environ 80%, voire légèrement en dessous selon certains scénarios.

Sur le plan politique, cette option séduit surtout par sa capa-

acité à différer les décisions difficiles et potentiellement impopulaires. Elle permettrait de mettre en œuvre rapidement la 13e rente sans trancher immédiatement la question sensible de son financement, tout en laissant du temps pour construire un compromis plus large.

Mais ses faiblesses sont importantes. Elle ne constitue pas une solution durable et comporte un risque réel d'érosion rapide des réserves de l'AVS, surtout en cas de conjoncture défavorable. En l'absence de mesures correctrices, elle pourrait accentuer les déséquilibres financiers et rendre les ajustements futurs plus abrupts et politiquement plus coûteux. Pour cette raison, elle est généralement considérée comme une option temporaire, voire comme un instrument de pression politique pour rendre plus acceptable un relèvement de l'âge de la retraite ou d'autres réformes structurelles. ■

CÉLINE WEBER

Conseillère nationale (Vert'libéraux/VD)

«Une hausse de la TVA évite des ponctions sur les salaires»



PIERRE-YVES MAILLARD

Conseiller aux Etats (PS/VD)

«Les autres options ne paraissent ni équitables ni responsables»



CYRIL AELLEN

Conseiller national (PLR/GE)

«Le fonds de compensation peut être mobilisé à titre transitoire»



«Pour le Parti vert'libéral, le financement de la 13e rente par une hausse temporaire de la TVA présente un triple avantage. Premièrement, ce mode de financement évite de la financer par des ponctions supplémentaires sur les salaires. Les charges salariales en Suisse sont parmi les plus basses d'Europe, ce qui représente un des gros avantages de la place économique suisse. Nous devons tout faire pour maintenir ces charges les plus basses possibles, afin de maintenir la compétitivité de notre place économique, et le pouvoir d'achat pour les salariés. Deuxièmement, une hausse de la TVA évite de faire porter la totalité de la charge sur les actifs, et donc de mettre à mal la solidarité intergénérationnelle. Une solidarité qui a largement contribué au bien-être de nos habitants et que nous devons préserver. Enfin, une hausse temporaire de la TVA constitue une solution pragmatique pour financer la 13e rente voulue par le peuple, dans l'attente d'une réforme plus complète du financement de l'AVS.» ■

«La solution du Conseil des Etats est un compromis, mais je le dis clairement: avec une autre majorité au parlement, nous aurions privilégié d'autres pistes, notamment en allant chercher davantage du côté des hauts revenus ou des grandes fortunes. Dans ce contexte, la voie la plus réaliste reste une solution mixte, avec une hausse modérée de la TVA et des cotisations salariales. On parle de 0,4 point de TVA – soit 40 centimes pour un jean à 100 francs – et de 0,3 point de cotisations salariales, soit 0,15 pour les salariés et autant pour les employeurs. C'est une contribution mesurée, qui reste supportable. Cela permet non seulement de financer la 13e rente et d'apporter une amélioration concrète aux prestations, ce qui est bien l'objectif. A mes yeux, c'est aujourd'hui le meilleur point d'équilibre possible. Les autres options – tout miser sur la TVA, ce qui est moins juste socialement, ou ne rien faire en espérant augmenter l'âge de la retraite – ne me paraissent ni équitables ni responsables.» ■

«La 13e rente AVS mérite mieux que la mise en place d'un financement complémentaire improvisé. Pour le PLR, le financement de la 13e rente doit s'inscrire dans une réforme d'ensemble de l'AVS, seule à même de garantir une solution durable et équilibrée. Cela implique d'examiner sans tabou les paramètres du système, y compris l'âge du départ à la retraite, avec davantage de flexibilité et, le cas échéant, une meilleure prise en compte de la durée effective de cotisation. Quant à la hausse de la TVA, elle peut séduire les autorités par sa facilité apparente, mais personne n'est dupe de ses effets très concrets sur le pouvoir d'achat et sur ses chances de succès dans le cadre d'une votation populaire. Dans l'intervalle, le fonds de compensation peut être mobilisé à titre transitoire, sans se substituer aux choix de fond qui s'imposeront tôt ou tard.» ■